



2022, Evaluation des contrats de ville. Et après ?

Retours sur le cycle des élus



2022, évaluation du contrat de ville, et après ? Le point de vue d'élus des Hauts-de-France

UN CYCLE DEDIE AUX ELUS EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les contrats de ville signés en 2015, suite à la loi Lamy, ont été un tournant à plus d'un titre :

- La réforme de la géographie prioritaire, qui a réduit le nombre de quartiers prioritaires,
- Le renforcement du rôle des communautés de communes et des communautés d'agglomération dans le pilotage du contrat de ville,
- L'élargissement du cercle de signataires des contrats de ville,
- Et la mise en place des conseils citoyens.

L'évaluation a **des implications politiques fortes**. Elle a également vocation à être **un temps fort partenarial et citoyen**. C'est le moment sur chaque territoire de faire un bilan concret de ce qu'a apporté le contrat de ville, et de ce qui a manqué. C'est le moment de voir comment les quartiers ont évolué, en bien et en moins bien : qu'en pensent les habitants ?

Entre janvier et juin 2022, l'IREV a initié à destination des élus, un cycle sur l'évaluation du contrat de ville. Ce cycle, animé par ASDO études et l'IREV a pris la forme de 6 séances de deux heures **entre élus du territoire des Hauts-de France**.

Ce cycle permettait à la fois d'avoir :

- **Des éléments de connaissance sur comment s'y prendre pour cette évaluation** : les questions évaluatives, les outils disponibles, les modalités de gouvernance.
- **Des échanges d'expériences entre élus** : Comment très concrètement ces élus conduisent le contrat de ville et configurent son évaluation sur leur territoire ?
- **Une esquisse** des premiers points forts et axes de progrès qui se dégagent de cette génération des contrats de ville en Hauts-de-France.

Ces différents points font l'objet de cette synthèse.

Dates des sessions : 05 et 26 janvier, 23 février, 9 mars, 18 mai, 29 juin.

LES ENSEIGNEMENTS PARTAGES

- **La Gouvernance institutionnelle et opérationnelle a-t-elle été efficace ?**
 - Un déséquilibre a pu s'installer dans la relation Etat/collectivités. Les élus évoquent à ce sujet un repositionnement de l'Etat qui leur paraît de plus en plus omniprésent. Ce glissement du pilotage a tendance à instituer une gouvernance restreinte, s'appuyant sur des échanges bilatéraux avec les collectivités (EPCI et/ou communes pilotes du CDV). Ce binôme resserré a pu pénaliser la relation partenariale globale.
 - Un manque de lisibilité des engagements de chacun, des moyens affectés et la multiplication des dispositifs qui se sont déployés depuis la signature des contrats pénalisent l'intention initiale d'un contrat de ville ensemblier des politiques publiques.
 - Dans certains territoires, la mise en place de réunions ciblées, régulières et thématiques a rendu l'approche du contrat de ville plus opérationnelle.
- **Dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a-t-il permis une mobilisation renforcée des moyens de droit commun dans les quartiers ?**

La place du droit commun dans la politique de la ville laisse planer des interrogations fortes sur :

- La **capacité à lire et observer territorialement le droit commun** mobilisé. On en parle beaucoup et on ne le voit pas beaucoup ;
- **La disponibilité des moyens humains nécessaires à la mobilisation du droit commun** tant du côté des délégués du préfet pour l'Etat que des chargés de mission / chefs de projet dans les collectivités.
Par ailleurs, la plus-value de l'équipe dédiée du conseil régional est soulignée.
- **La disponibilité des moyens humains se pose également sur le plan administratif et financier.** Sur différents plans, cette problématique de l'ingénierie est renforcée dans les petites communes ;
- **La pérennisation des moyens et des actions initiés dans le cadre du contrat de ville via la prise de relais par le droit commun** : pour cela la révision des modalités de déploiement des soutiens publics (articulation des appels à projets et de leurs calendriers de diffusion et de décision par exemple) apparaît nécessaire ;
- **La situation des quartiers de veille active** : les élus s'inquiètent. Si le soutien de la Région au profit des QVA est salué, les élus se questionnent sur la pérennisation possible de ces moyens au sein de ces territoires qui restent fragiles.
- **Cette réflexion sera à poursuivre dans la perspective post 2023** en cas de révision de la géographie prioritaire (évolution des taux de co-financement par l'Etat par exemple).
- **La situation de ces quartiers fragiles interroge les mécanismes de solidarité intercommunale.** Ainsi certaines agglomérations (CA Porte du Hainaut par exemple) ont mobilisé une enveloppe dédiée aux QVA dans le cadre des contrats de ville.



- **Le rôle de la Politique de la ville par la mobilisation de moyens là où le droit commun peut être défaillant** : les élus regrettent la disparition des services publics et des services de l'Etat dans de nombreux territoires et observent une incapacité à mobiliser des moyens de droit commun à la hauteur des besoins d'épanouissement des populations.
- En tant que pilier de la loi Lamy, cette question complexe reste à approfondir dans la nouvelle génération de contrat.

- **Quel a été le rôle joué par les conseils citoyens ? Ont-ils été mis en œuvre comme prévu par la loi ? Quel effet cela a-t-il eu sur la mise en œuvre du contrat de ville ?**

A ce sujet, les élus ont fait part d'un avis mitigé voire critique. Si le principe de la participation citoyenne n'est pas remis en cause, la mise en œuvre des conseils citoyens créés par la loi Lamy appelle plusieurs remarques de leur part :

- Un consensus émerge autour de la **composition** de ces conseils citoyens, qui semblent parfois échouer à représenter les intérêts des quartiers dans lesquels ils sont mis en place :
 - Le tirage au sort n'a en général pas permis d'assurer une représentativité sur le long terme (de moins en moins de présents, perte de la dynamique...);
 - Une forme d'entrisme parfois : des citoyens, des associations, des opposants se sont parfois servis des conseils citoyens comme d'une plate-forme revendicative et cela a perdu de son impact initial.
- **Une représentativité limitée des besoins réels des habitants** des quartiers avec « peu de personnes dans le besoin » mobilisées.
- **La constitution du conseil citoyen a pu percuter d'autres dispositifs de participation** (conseils de quartier notamment). Parfois, cette nouvelle dynamique participative a pu amoindrir ou faire concurrence à d'autres. Il fut globalement difficile d'articuler ces différentes dynamiques, voire même de les gérer en parallèle.
- **Un essoufflement est globalement constaté** : conseils citoyens « en veille », ou composé d'un seul habitant, de moins en moins mobilisés dans les instances... La crise sanitaire a amplifié le phénomène.
- L'institutionnalisation du conseil citoyen via la constitution en association a rencontré des succès divers :
 - Parfois cela a permis un soutien financier au fonctionnement et une clarification des modalités de coopération avec la collectivité,
 - Ailleurs cela a pu rigidifier les choses et susciter des conflits internes.
- Les moyens financiers mobilisés au départ par l'Etat pour le fonctionnement de ces nouvelles instances ont pu disparaître, contribuant à l'affaiblissement de la dynamique.
- Certains conseils citoyens ont trouvé leur place dans la dynamique locale en portant des projets, même si ce n'était pas l'objectif fixé à leur installation.

Toutefois, la **participation est reconnue comme importante** mais elle ne peut être réduite aux conseils citoyens.

- Les démarches de **gestion urbaine de proximité** sont un bon exemple de co-construction avec les habitants : les diagnostics en marchant (qui rassemblent habitants, techniciens, élus) permettent de partager les réalités des situations et d'identifier collectivement les marges de progrès.

- **Quel impact de la stratégie de soutien à la vie associative ?**

Le soutien à la vie associative nécessite de regarder :

- Le soutien apporté par les collectivités (en nature, en accompagnement...),
- Mais aussi les moyens financiers mobilisés à adapter à la réalité associative (associations professionnalisées et associations d'habitants porteuses d'initiatives pour des micro-projets).

Les associations devraient être correctement soutenues car elles font ce que les collectivités (ou plus largement les services publics) ne peuvent ou ne savent pas faire.

- Les associations restent confrontées à une complexité administrative, qui leur impose souvent une professionnalisation,
- La multiplication des appels à projets complexifie la lisibilité des moyens mobilisables et impose aux associations (comme aux collectivités) un temps conséquent de travail sur le volet administratif et financier,
- Pourtant, certains appels à projets issus des Fonds Quartiers d'été ou Quartiers solidaires (mis en place en réponse à la crise sanitaire) ont simplifié les procédures parfois complexes pour les petites associations, et cela a facilité la mise en œuvre de projets,
- En raison de la contrainte de l'annualité budgétaire, la possibilité de mise en œuvre de Conventions pluriannuelles d'objectifs reste sous mobilisée. Encore plus rares sont les CPO partenariales, sécurisant complètement le porteur de projet.

- **Géographie prioritaire :**

Il persiste du côté des élus des interrogations sur le carroyage et ses limites voire ses effets pervers. Sont souvent évoqués les problèmes de dispositifs qui s'arrêtent à la rue près, les habitants de l'autre côté n'étant pas éligibles (souvent pour des raisons de densité). Ce questionnement renvoie au vécu des habitants et à la mise en place de démarches préventives. Des bouts de quartier ne sont pas pris en compte alors qu'ils présentent des fragilités.

Les effets des politiques incitant à la mixité sociale peuvent également inquiéter avec les risques de perdre l'éligibilité à certains dispositifs qui restent nécessaires au regard de la fragilité des populations.

Pour la prochaine contractualisation, les élus souhaitent que la **négociation** à l'échelle territoriale soit renforcée afin que les frontières collent davantage à la sociologie et à l'économie des habitants.

• FOCUS THEMATIQUES

A la demande des élus, plusieurs focus thématiques ont été proposés, s'appuyant sur un retour d'expérience locale, porté par le témoignage d'un élu. Quelques données de cadrage étaient présentées par les animateurs en préambule. Ces apports sont à retrouver dans les diaporamas des séances.

• Abattement TFPB et gestion urbaine et sociale de proximité

Un **retour d'expérience autour de l'abattement TFPB** a été proposé par les élus de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, Patrick Trifi (président de la commission politique de la ville) et Dalila Duwez (vice-présidente PV).

La CAPH compte 13 QPV pour 30500 habitants, répartis dans 11 communes. L'abattement TFPB sur le territoire représente un enjeu important, puisque son montant s'élève à 900 000 € quand la programmation du contrat de ville représente 1,3 M€.

Au démarrage du contrat de ville, le pilotage partagé et les dynamiques partenariales ont été difficiles à mettre en place. Alors qu'il semblait nécessaire de tenir compte de la diversité des territoires et des moyens d'ingénierie pour installer des dynamiques d'intervention différenciées, il y avait peu de réflexion inter-bailleurs. L'agglomération jouait au démarrage un rôle de garde-fou et d'animateur mais il manquait une vision d'ensemble.

Ainsi, les actions soutenues en compensation de cet abattement :

- Relevaient plutôt des préoccupations des bailleurs (sécurité, propreté...),
- Portaient peu sur des dynamiques d'animation locale (peu de liens avec les centres sociaux ou les dynamiques citoyennes par exemple),
- Voire relevaient plutôt d'actions de droit commun comme la remise en état des logements.

Un travail partenarial d'état des lieux a donc été mené afin de déterminer ce qui relevait de l'acceptable, de l'inacceptable et ce qui était à négocier. Ce travail a été soutenu par :

- Des démarches permettant la participation des habitants (cette dynamique soutenue a été freinée par la crise sanitaire et est donc à reprendre),
- L'ouverture des champs d'intervention en s'appuyant sur le cadre national de l'utilisation de l'abattement de la TFPB signé le 24 avril 2015.

En effet, ce cadre national définit 8 axes de dépenses qu'il est possible d'activer en fonction des besoins diagnostiqués dans le territoire :

1. Présence de personnel de proximité,
2. Formation/soutien des personnels de proximité,
3. Surenretien,
4. Gestion des déchets et des encombrants/épaves,
5. Tranquillité résidentielle,
6. Concertation/ sensibilisation des locataires,
7. Animation, lien social, vivre-ensemble,
8. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

A titre d'exemple, sur la commune de Raismes (12 600 habitants, dont ¼ en QPV et ¾ en QVA), deux quartiers sont concernés :

- 1 QPV avec un seul bailleur. Montant de l'abattement 50 000 € ,
- 1 QPV cité minière, inscrite en NPNRU et rénovation dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM). 4 bailleurs. Montant de l'abattement 113 000 €.

La ville a souhaité s'engager dans une véritable démarche de gestion urbaine de proximité. Les diagnostics en marchant ont permis de dresser les constats globaux par des constats visuels partagés. Ces diagnostics ont ainsi rassemblé une centaine de personnes: élus et techniciens de la ville et de l'agglomération, délégués du préfet, travailleurs sociaux du Département et du CCAS, associations (centres sociaux notamment), conseillers citoyens et habitants.

A partir des constats relevés (décharges sauvages, jardins non entretenus mais aussi des questionnements sur les équipements, le ressenti en termes de sécurité...), il a été possible de définir une gestion urbaine de proximité reposant sur 3 priorités :

- Equipements, espaces publics, environnement,
- Tranquillité publique,
- Vivre ensemble, lien social.

Cette démarche partagée de GUP invite à la **coordination des dispositifs et des moyens** (CLSPD, Contrat de ville, abattement TFPB, Dispositifs régionaux comme les PIC et les FTU). Elle a également une **fonction d'interpellation** de la ville sur ses interventions, la réflexion collective ayant permis d'envisager de nouvelles formes de réponses. Par exemple, la mobilisation d'un chantier d'insertion mobilisant les jeunes du quartier pour répondre au besoin de « sur entretien », des actions de sécurisation ou encore des actions inter-bailleurs.

Trois projets remarquables ont été soutenus dans le cadre de cette démarche de gestion urbaine de proximité :

1. La mise en place d'un collect'parc sur la Cité Sabatier (cité minière). Dans un quartier à la population âgée et sans véhicule, situé à 3km de la déchetterie, la réflexion sur la réduction des déchets, le recyclage et le réemploi des déchets verts a permis de déployer plusieurs solutions complémentaires :
 - Dépôt d'objets recyclables pris en charge par Envie (Emmaüs),
 - Centre de compostage en triporteur,
 - Bio-seaux collectés chaque semaine.

Le projet mobilise les centres sociaux, les bailleurs, les service techniques et communication de la commune.

2. Une ferme urbaine implantée sur une friche de petite superficie permet de produire des fruits et légumes (bio) ainsi que des œufs et du miel. Il s'agit également d'un lieu de convivialité, un espace de parole, initié par les Centres sociaux avec les bailleurs au titre de l'abattement TFPB. Animé par le CAPEP avec des habitants inscrits dans des démarches d'insertion, le projet s'est mis en place après différentes visites inspirantes des habitants du quartier dont la ferme urbaine de Dutemple (Valenciennes).

3. Cité HLM 19 mars (projet en cours) : implantation de carrés potager dans un ensemble HLM sans jardin.

En réaction, les élus présents ont tenu à souligner :

- La nécessité d'un **portage politique de l'abattement TFPB**: cette implication permet de ne pas laisser seuls l'Etat et les bailleurs négocier les conventions, au risque de ne pas pouvoir compter sur des contreparties clairement identifiées. La mobilisation des élus (et des techniciens) doit permettre de déterminer des dispositifs de suivi et de contrôle et de négocier des programmes d'actions adaptés.
- Les démarches de gestion urbaine de proximité telles que présentées par la CA Porte du Hainaut sont inspirantes et constituent des enjeux forts, pour les quartiers mais aussi en ce qu'ils sont un réel **moyen d'associer les habitants**.
- Sur certains territoires, un terrain d'entente n'a pu être trouvé et les conventions n'ont pas été signées. Ce **chantier partenarial reste donc à ouvrir**.



- **L'articulation social – urbain :**

Un retour d'expérience de l'articulation des projets de renouvellement urbain et des démarches de cohésion sociale sur le territoire de Beauvais par Franck PIA, premier adjoint

Le projet de rénovation urbaine est d'abord un projet social.

Si une collectivité se lance dans un PRU, c'est parce qu'elle souhaite **améliorer la vie des habitants du quartier**. Cela signifie qu'on s'intéresse d'abord aux habitants et à leurs difficultés.

Si le PRU ne résout pas seul l'ensemble des difficultés, quelques constats avaient été posés à l'issue du 1^{er} projet de rénovation urbaine, en particulier d'un effet sur le changement d'image du quartier :

- pour les habitants : dans l'objectif de redonner de la fierté aux habitants du quartier,
- pour l'extérieur : perspectives de recherche d'emploi par exemple.

Les retours sur certaines transformations opérées, du point de vue de la qualité des logements mais aussi de problématiques d'insécurité ou de trafics qui ont pu être traitées avec cette intervention urbaine, permettent le constat que les habitants se sentent mieux.

A partir de ce constat, il convient de voir comment lever les différents freins à la réussite éducative, aux discriminations, à l'accès à l'emploi... Les populations doivent pouvoir être accompagnées dans la proximité : les centres sociaux sont de ce point de vue incontournables pour accompagner les familles fragiles et en particulier les jeunes dans une approche non institutionnelle.

Pour autant, cela reste difficile :

- Sur le volet **économique**, l'installation des entreprises dans les quartiers par exemple reste compliqué, même pour accueillir des TPE, le maintien de l'activité commerciale reste également un challenge. La ZFU a permis de faire venir des entreprises et de créer des emplois mais le lien avec le quartier ne s'est pas fait. Le PRU permettra peut-être de faire ce lien en travaillant la liaison urbaine.
- Sur **l'éducation**, les écoles tiennent une place importante. La reconfiguration de groupe scolaire peut être l'occasion de travailler avec la communauté éducative sur l'école qu'ils souhaitent avoir, de travailler avec les familles ainsi qu'avec le collège qui s'investit pleinement dans le PRU (participation aux instances, portage de projet). La Cité éducative va renforcer ce lien entre le collège, les écoles et le PRU.
- L'installation d'une **maison des familles**, positionnée comme un lieu d'accueil « sas » où les personnes peuvent trouver un temps de discussion qui permette d'identifier des problématiques éducatives, de violence... Ce lieu permet également l'orientation des publics.

Le **maillage du territoire** par des structures adaptées est donc essentiel

- Emploi : la clause d'insertion représente un réel effet levier, elle a été généralisée aux marchés publics de la collectivité. Il reste néanmoins à s'assurer d'un

accompagnement dans la durée des bénéficiaires pour les inscrire dans un parcours dynamique vers l'emploi. C'est le rôle de la maison de l'emploi et de la formation à qui l'animation de la clause d'insertion a été confiée. Cet accompagnement peut relever du coaching – suivi durant le CDD d'insertion, mais aussi dans les suites. Les opportunités actuelles et les difficultés de recrutement auxquelles sont confrontées les entreprises peuvent constituer des atouts certains.

- Un effort de communication sur la motivation de ces populations peut être un réel levier. Exemple : valoriser des chantiers de proximité
- La gestion urbaine de proximité, qui a été élargie rapidement à tous les QPV (avant l'obligation) qui, par sa méthode de diagnostic en marchant associant les habitants, les techniciens et les élus permet à la fois :
 - La prise de conscience des élus sur des dysfonctionnements urbains qui peuvent être récurrents comme les déchets,
 - Une forme de « pression » sur les services (des collectivités, des bailleurs...) pour résoudre ces difficultés,

Cette démarche est indispensable à la **pérennisation des investissements** de la rénovation urbaine. Même si l'exercice de la confrontation aux réclamations des habitants n'est pas toujours agréable, les habitants ont raison de mettre cette pression qui oblige à régler les problèmes. De là peuvent découler de nouvelles solutions (mise en place de compostage par exemple, qui amène l'idée de jardins partagés...)

L'organisation des services est une condition de réussite. La direction politique de la ville doit ainsi pouvoir s'appuyer, mobiliser et être en lien avec les directions en charge de :

- L'aménagement, le logement, le foncier,
- L'action sociale via le CCAS,
- Les services jeunesse.

La **transversalité et le travail en mode projet sont indispensables**, même si cela n'est pas toujours simple d'intégrer les contraintes de chacun. Cet effort du travail collectif est nécessaire. Il est animé par un point mensuel mobilisant l'ensemble des services pour une discussion collective.

Cette mobilisation collective est également nécessaire du côté des **élus**, la transversalité s'incarne également sur le plan politique. En effet, l'élu en charge de la rénovation urbaine ne peut tout mener seul (mobilisation de l'élu et de la direction en charge de l'éducation pour le projet de groupe scolaire par exemple).

Dans les échanges, les élus présents ont pu faire part de quelques points complémentaires :

- Les SPEL semblent le bon endroit pour garantir la mobilisation collective sur l'emploi : les quartiers prioritaires de la ville doivent être pleinement intégrés à leurs réflexions ;
- La place centrale qui doit être donnée aux habitants dans les démarches de renouvellement urbain peut être facilitée par les approches sociologiques plus globales, ou des initiatives soutenues par des groupements d'experts (exemple de la démarche EUROPAN sur la CA du Douaisis qui permet d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les PRU)
- L'objectif de mixité sociale peut être abordé avec pragmatisme en travaillant les parcours résidentiels des ménages, même lorsqu'ils souhaitent rester au cœur du quartier.

- **La jeunesse priorité du contrat de ville : retour d'expérience de l'agglomération du Boulonnais**

Un retour d'expérience de Mireille Hingrez-Céréda, Vice-présidente politique de la ville, ESS et culture

A la signature du contrat de ville de l'agglomération, les élus ont souhaité inscrire la jeunesse comme une priorité d'intervention. Cela s'est traduit par l'ajout d'un pilier spécifique à la jeunesse.

Le diagnostic établi montrait en effet une population jeune en QPV, aux besoins spécifiques. En particulier, les jeunes sont confrontés à d'importantes problématiques de mobilités qui :

- Nuisent à leur parcours scolaire (arrêts de cursus en raison d'orientation subie ou limitée),
- Engendrent une mésestime de soi et l'absence d'épanouissement,
- Sont sources de difficultés de capacitation, nuisant aux projets personnels et professionnels,
- Induisent une ouverture limitée sur le monde et des tendances au repli sur soi.

Certains dispositifs étaient déjà mis en place et l'intention était de pouvoir favoriser le renforcement de ces actions et le développement de nouvelles modalités d'intervention.

Plusieurs dispositifs déjà existants ont ainsi pu prendre de l'ampleur :

- **"bouger pour le permis"** financé par l'agglomération,
- **Les chantiers jeunes citoyens** visent à mobiliser les jeunes pour la réalisation de petits chantiers d'entretien du cadre de vie.
En contrepartie les jeunes perçoivent une bourse dont une partie est à leur libre disposition et l'autre partie est versée à une association / œuvre caritative de leur choix. Il s'agit de les sensibiliser à la fois au bénévolat et à l'implication citoyenne.
- En matière d'insertion et d'emploi, il s'agissait de travailler l'attractivité des filières employeuses du territoire (métiers de transformation des produits de la mer).
- Enfin, sur le numérique, afin de renforcer la maîtrise de l'informatique, une antenne de l'école Simplon a été implantée.

Le **plan d'actions en faveur de la jeunesse** comporte ainsi 3 axes de travail :

1. L'engagement des jeunes, la mobilité et l'esprit d'initiative,
2. L'alternance vers l'emploi,
3. L'accès à la culture numérique.

De nombreux projets ont pu être déployés dans chaque axe, par exemple :

- Engagement des jeunes, mobilité et esprit d'initiative :
 - Déploiement du service civique et mobilisation des accompagnants afin de favoriser les sorties positives ;
 - Chantiers bénévoles – citoyens accompagnés financièrement par les bailleurs sociaux au titre du programme d'action lié à l'abattement TFPB ;
 - Chantiers jeunes liés au développement durable, favorisant la découverte du territoire et son patrimoine naturel avec l'appui d'Eden 62 ;
 - Ateliers citoyens école cité mobile visant à reconnaître la citoyenneté dès l'implication sans attendre la majorité ;
 - La mobilisation des acteurs d'accompagnement de la jeunesse (mission locale, information – jeunesse) ;
 - Les projets favorisant la mobilité internationale.



- L'alternance vers l'emploi :
 - Bourse à l'apprentissage pour les artisans, bonifiée en cas d'accueil d'un jeune de QPV. Au-delà de valoriser l'apprentissage comme voie de formation et d'insertion, il s'agissait de lever les stéréotypes et développer l'accompagnement des jeunes par les artisans dans un esprit de guidance (modèle ?) ;
 - Forum de l'emploi, réalisation de CV vidéo ;
 - Mobilisation des collèges, des enseignants.

- L'accès à la culture numérique.
 - Centres sociaux connectés favorisant la maîtrise des outils numériques par les jeunes et leurs familles : identité numérique, facilitation d'accès au matériel pendant la période de crise sanitaire, apprentissages communs pour les jeunes et les familles. F
 - Education aux médias favorisant le développement de l'esprit critique, le décryptage de l'information en s'appuyant sur le réseau de lecture publique.

Les projets déployés dans le cadre de ce pilier jeunesse sur le territoire du boulonnais peuvent trouver écho sur d'autres territoires comme en ont témoigné les élus présents.

La spécificité de la démarche tient à une vision d'ensemble qui relie les différents enjeux. De cette approche globale découle **un cadre permettant de faire avec et pour la jeunesse** dans une perspective de citoyenneté et d'émancipation.

Du point de vue de **l'évaluation**, Mireille Hingrez-Céréda regrette toutefois que le suivi de ce pilier transversal ait été à l'usage difficile. En effet, les outils et nomenclatures de l'Etat sont restés figés avec 3 piliers (cohésion sociale, cadre de vie, développement économique – emploi) et n'ont pas permis un suivi préservant le sens de cette vision locale. Certains effets sont toutefois perceptibles comme la prise de responsabilité de jeunes adultes dans le tissu associatif local.

● Le programme de réussite éducative (PRE) :

Le PRE a été lancé par la loi de cohésion sociale de 2005. Action phare du volet éducation des contrats de ville, il a pour objectif de proposer une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes entre 2 ans et 16 ans qui habitent dans les quartiers prioritaires ou qui fréquentent des établissements des réseaux d'éducation prioritaire.

Les enjeux du PRE :

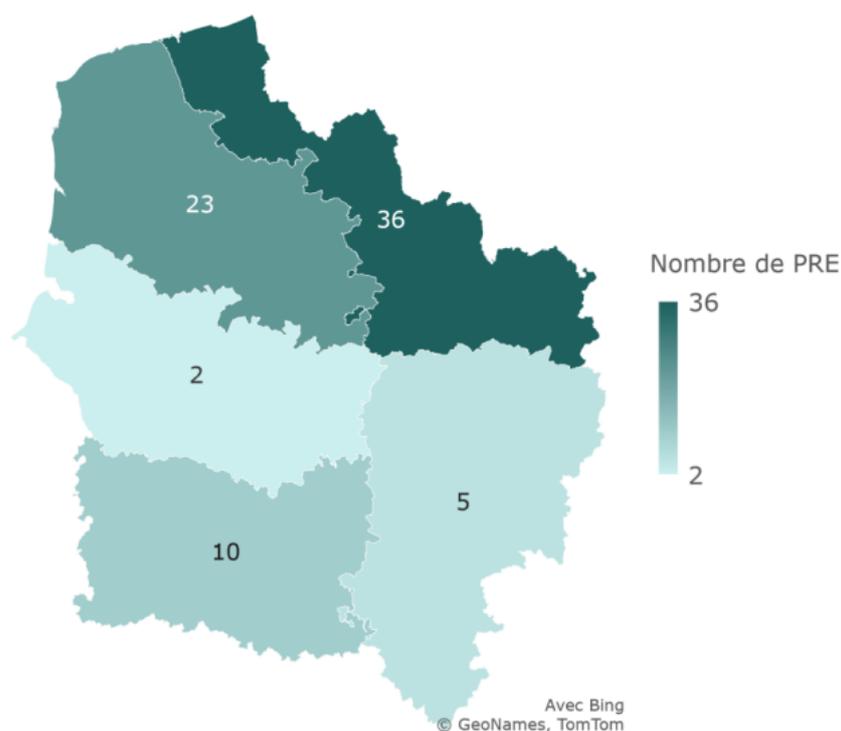
- Remédier à un ensemble de difficultés (sociales, familiales, psychologiques, sanitaires ou scolaires) rencontrées par des enfants et des jeunes via un suivi personnalisé.
- Recueillir l'adhésion des familles et mobiliser les acteurs du droit commun existant.
- Développer une approche globale des difficultés des enfants en renforçant le lien entre les familles et les acteurs du champ éducatif.

Gouvernance et éléments clés du PRE :

Les PRE locaux ont un socle commun au niveau national mais s'organisent différemment selon les communes. Initiée par l'Etat, la mise en œuvre du programme est assurée par les collectivités locales, qui endossent progressivement le rôle de cofinanceurs.

- La ville est au cœur de la conception et du montage des PRE. A travers l'équipe PRE, les villes animent la démarche partenariale.
- Les PRE demeurent majoritairement pilotés à l'échelle communale, bien que la politique de la ville ait été transféré à l'échelon intercommunal par la loi de février 2014, avec 91% d'entre eux pilotés à l'échelle communale en 2018.
- En moyenne, les PRE couvrent deux QPV et 18 établissements scolaires (majoritairement des écoles primaires, dans 79% des cas).
- En 2020, il existait 550 PRE qui bénéficiaient à 100000 enfants, soit 0,8% du total des écoliers, collégiens et lycéens et environ 6% des élèves de REP et REP+.

Focus sur les Hauts-de-France



Source: Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative, 2018, CGET

Asdo études pour l'IREV

- En 2018, la Région comptait 76 PRE (soit 21% des PRE nationaux).
- Sur le territoire régional, 79% des QPV sont couverts par un PRE (159), ce qui est supérieur à la moyenne nationale.
- Les PRE couvre 2434 établissements (52% de REP et 21% den REP+), soit un quart des établissements régionaux.
- En 2017, 25719 enfants ont bénéficié du PRE dans les Hauts-de-France ce qui représente 25% des bénéficiaires au niveau national.



- Sur ces enfants, 83% ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé, ce qui est en ligne avec la moyenne nationale

Au niveau local, diverses démarches d'évaluation des PRE ont été développés, notamment dans le cadre de l'évaluation des contrats de ville.

En 2018, le CGET a publié un guide pour l'évaluation locale des PRE. Ne formalisant pas d'approche unique pour évaluer ces programmes, le guide propose différents outils pour penser ces évaluations.

- Des outils quantitatifs, tels des questionnaires de satisfaction afin de recueillir des données statistiques ou des outils de suivi des parcours individualisés.
- Des outils qualitatifs, tels que des questionnaires qualitatifs, des entretiens auprès des bénéficiaires, des focus group ou des observations d'actions et de séances.
- Une grille de questionnements pour la démarche, afin de cibler les différentes étapes de l'évaluation et de produire des résultats.
- Un cadre de réflexion sur l'efficacité du dispositif, qui encourage à s'interroger sur:
 - L'intégration du PRE dans les politiques locales
 - Les relations avec l'Education nationale
 - Les relations avec les autres partenaires
 - Les relations avec les familles

Le guide est disponible au lien suivant : https://www.lesocialab.fr/wp-content/uploads/2019/03/outil_evaluation_cget_socialab_2018_0.pdf

ET APRES ?

La démarche d'évaluation finale menée durant le premier semestre 2022 offre de réelles opportunités de **travail collectif**, de (re)mobilisation partenariale. Indispensable pour rendre compte de l'utilisation des crédits publics mobilisés, l'exercice – exigeant – permet de (re)donner des occasions de travail de fond entre partenaires signataires, d'objectiver les situations et confronter les analyses.

Une **mobilisation et des enseignements** qui devraient être **utiles** pour engager les suites, à savoir **préparer la nouvelle contractualisation** dont les élus espèrent connaître les contours au plus tôt.